

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة العمل و التشغيل و الضمان الاجتماعي
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

Communication de Monsieur Mourad ZEMALI

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

A l'occasion de la

Cérémonie de clôture

**Programme de Coopération Sud-Sud pour les
pays d'Afrique dans les domaines du Dialogue
Social et de la Protection Sociale**

Ecole Supérieure de la Sécurité Sociale
28 juin 2018



Monsieur le Directeur du Bureau de l'O.I.T à Alger,

Monsieur le Secrétaire Général de l'U.G.T.A,

Madame et Messieurs les Représentants des Organisations Patronales,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Je suis très honoré d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion de la clôture de l'atelier technique régional sur le thème « **la protection sociale, concept, fondement et modalités de mise en œuvre** » qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif de contribuer à la promotion de la coopération Sud-Sud comme un moyen d'appuyer le développement des Socles de Protection Sociale.

A cette occasion, je voudrais remercier les experts, les invités ainsi que les partenaires sociaux et économiques qui nous ont honorés de leur présence à cette cérémonie.

Ce partenariat est le fruit de la mise en œuvre d'une convention de coopération qui avait été signée avec l'Organisation Internationale du Travail lors de la visite de son **Directeur Général**, en Algérie lors de la tenue de la 18ème tripartite le **14 octobre 2015 à Biskra**.

Ce programme de coopération a été financé par le gouvernement algérien. Un engagement qui confirme les principes de l'Algérie à œuvrer dans l'approfondissement des liens fraternels existants avec les pays africains frères et à garantir des échanges toujours plus importants dans le cadre d'une approche de partenariat efficient, de partage des bonnes pratiques en matière du dialogue social et de la protection sociale.

A cette occasion, je voudrais saluer les efforts déployés par les membres du Bureau International du Travail en Algérie, la Direction du Programme, les experts, ainsi que tous les partenaires sociaux et économiques algériens et africains tout au long de la mise en œuvre de ce programme.

Mesdames, Messieurs,

En effet, cela fait déjà plus de deux (2) ans que la mise en œuvre de ce programme a démarré et durant toute cette période, le travail accompli par la Direction du Programme, les experts et les services de mon Département Ministériel, appuyés par l'assistance technique du Bureau International du Travail, a permis de promouvoir les échanges d'expériences dans la région .

Notre continent requiert davantage de partenariats mutuellement bénéfiques et nous pensons que l'Afrique doit s'appuyer plus fortement sur les capacités de la coopération Sud-Sud, afin d'illustrer concrètement les bonnes pratiques sur les différentes questions qui touchent au monde du travail et ce, par le biais de partenariats mutuellement bénéfiques.

Mesdames, Messieurs,

L'Algérie a adopté une politique visant à privilégier le dialogue et la concertation avec les partenaires économiques et sociaux, comme l'attestent les deux pactes économiques et sociaux signés en 2006 et 2014 et le nombre de réunions tripartites et bipartites organisées pour débattre des questions liées au développement économique du pays et qui ont contribué grandement à la consolidation d'un climat social calme.

Cela découle également de la volonté politique et des directives données, à chaque occasion, par Son Excellence le Président de la République afin de renforcer et de promouvoir le dialogue social comme une approche constante des autorités publiques pour résoudre les conflits et parvenir à un consensus sur les questions d'intérêt national dans un climat serein et apaisé.

Son Excellence Monsieur le Président de la République tenait à consacrer ces principes dans la Constitution notamment dans le récent amendement constitutionnel (2016), qui prévoit explicitement ces droits.

Pour la composante de la protection sociale, l'Algérie a engagé des programmes de modernisation du système de sécurité sociale, des réformes sociales de première importance pour une grande partie de la population.

Ces réformes ont pour objectif la cohésion sociale, l'amélioration des systèmes de la protection sociale et l'élargissement de la couverture de la sécurité sociale.

Mesdames, Messieurs,

L'Algérie sous la conduite éclairée de **Son Excellence Monsieur le Président de la République Abdelaziz Bouteflika**, a toujours affirmé qu'elle n'épargne aucun effort pour partager avec les pays africains frères son expérience et son savoir-faire dans le renforcement d'une Coopération Sud-Sud.

C'est ainsi que ce programme a contribué à accompagner les pays partenaires ciblés à intégrer la thématique de la protection sociale et du dialogue social dans leurs politiques et stratégies de développement.

C'est pourquoi, l'Algérie est heureuse d'avoir accompagné les pays africains frères pour la mise en place progressive de mécanismes de développement du dialogue social et de la protection sociale. Ce programme auquel vous avez tous apporté votre contribution, permettra, j'en suis sûr, un nouveau sursaut dans la coopération Sud-Sud entre pays frères africains.

Mesdames et Messieurs,

Il va sans dire que le programme de coopération sud- sud pour les pays d'Afrique dans les domaines du Dialogue Social et de la Protection Sociale, par la mobilisation d'une expertise et le partage d'expériences, a contribué à améliorer et à asseoir un modèle d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques.

L'avantage de ce programme réside dans le fait qu'il décompose en plusieurs domaines techniques précis et détaillés , les éléments à prendre en compte pour une planification de la politique de promotion du dialogue social et du développement du système de protection sociale et une mise en œuvre des plans d'action et des stratégies, adaptés au contexte de chaque pays.

C'est pourquoi, l'Algérie ne peut qu'encourager les pays africains à capitaliser sur les acquis de ce programme de coopération et inciter les pays africains frères à continuer les efforts entrepris dans cette voie.

L'Algérie reste fortement attaché au respect des normes internationales du travail et à la promotion du dialogue social et au développement de la protection sociale.

En effet, la relation entre l'Algérie et l'OIT remonte à plusieurs décennies. L'Algérie, dois-je le rappeler, a adhéré à cette Organisation dès son indépendance en 1962 et qu'à ce jour, elle a ratifié 60 conventions dont les huit (8) fondamentales.

L'OIT a lancé plusieurs projets de coopération technique avec l'Algérie portant notamment sur la promotion de l'emploi décent, le développement de micro entreprises pour les jeunes, la formation des formateurs, l'autonomisation des femmes et à l'adéquation entre les compétences des diplômés universitaires avec les exigences du marché du travail ainsi qu' un accord de partenariat pour la mise en place de l'Ecole Supérieure de la Sécurité Sociale (14 juin 2013) comme un établissement de formation d'excellence dans le domaine de la protection sociale ouvert aux pays frères de l'UMA et d'Afrique.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais à présent souligner que ce nouveau programme de coopération s'achève, au moment où notre pays a été auditionné au début de ce mois, lors des travaux de la 107ème conférence internationale du travail à Genève, par la Commission de l'Application des Normes au sujet de la convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Cela a été fait sans prendre en considération dans les conclusions de cette Commission, la législation et la réglementation du travail en vigueur en Algérie, les arguments, les documents et les avancées enregistrées en matière du dialogue social et de la protection sociale, ainsi que l'existence d'un grand nombre d'organisations syndicales de travailleurs et d'employeurs.

A cet égard, je voudrais réaffirmer que l'Algérie entretient une coopération exemplaire avec l'Organisation Internationale du travail (OIT) et a fait des efforts considérables pour refléter les objectifs de cette Organisation en matière d'emploi, de travail décent, de protection sociale, de libertés syndicales et de dialogue social.

A titre illustratif, cette expérience a souvent été saluée par les responsables de l'Organisation Internationale du Travail et adoptée dans le cadre du partage d'expériences et de formation avec les États arabes et des pays du Sud, y compris le Programme de coopération Sud-Sud.

En réalité, il s'agit d'un désaccord sur le fonctionnement et les méthodes de travail de la commission de l'application des normes de l'OIT.

L'Algérie avait plaidé, maintes fois, pour la transparence dans les décisions des organes de contrôle de l'O.I.T après avoir constaté l'existence d'un dysfonctionnement dans les méthodes de travail de la Commission de l'Application des Normes et la méthode d'évaluation de la mise en œuvre des conventions internationales du travail.

A ce titre, je voudrais réaffirmer l'engagement de l'Algérie au respect des avis et observations formulées par les organes de contrôle l'OIT et son attachement particulier à ce que ces remarques soient légalement fondées et loin des considérations subjectives et dans le cadre du respect de la souveraineté nationale.

Mesdames, Messieurs,

L'Algérie reste déterminée à poursuivre et à renforcer sa coopération avec le Bureau International du Travail et se félicite des résultats obtenus dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui a permis le partage d'expérience réussie en Algérie.

Je souhaite un bon retour à nos invités venus parfois de si loin et déclare clos les travaux de ce programme de coopération.

Je vous remercie de votre aimable attention.